

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**

**2, Place du Martray
22270**

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Servane GESRET, M. Alexis POIDEVIN, Mme Marie-Sergine BEZARD, M. Denis KEURMEUR, Mme Gwendoline FELIN.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 18 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwénaëlle AOUTIN

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

ABSENTS : M. Pierre AUVRET, Mme Julie POUPART, M. Thierry LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Chantal TARDY

Objet de la Délibération
n°2023-059

Date de la convocation et d'affichage : 19 mai 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

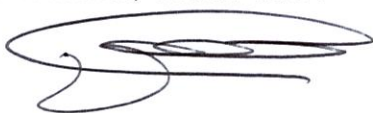
- VOIRIE : venelle des Courtilons, parking rue du Poudouvre

Les travaux de réfection de la canalisation d'eau potable sont réalisés, il convient de procéder à la réfection totale de la voirie de la venelle des Courtilons : un devis de l'Entreprise Eurovia est présenté pour un montant de **19 656.50 € HT**.

Par ailleurs, suite à la réfection du mur du Poudouvre et de l'aménagement paysager, il convient de terminer l'aménagement du parking par la pose d'une solution en pavés écodrains avec remplissage de terre : un devis de l'entreprise Eurovia est présenté pour un montant de **10 724.10 € HT**. Cette solution est plus éco-responsable. La solution enrobé s'élève à 5 160.70 € HT.

AVIS DE LA COMMISSION : la commission propose de retenir les devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de **30 380.60 € HT**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir ces 2 devis de l'entreprise Eurovia pour un montant de 30 380.60 € HT.

Le secrétaire de séance, Chantal TARDY



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

